OFFICIERS, LES GRANDS OUBLIÉS !

UFAP UNSa Justice

MA NICE

Le 02 novembre 2026

Tract UFAP UNSa Justice Nice N°11/2026

GESTION DE LA DÉTENTION : AU BORD DE LA RUPTURE !

Au quotidien, les officiers assument de lourdes responsabilités dans une institution en surchauffe : Gestion des affectations en cellules, résolution des conflits, pilotage d'une détention sous tension, gestion des matelas au sol… Les responsabilités s'accumulent, la pression explose, mais la reconnaissance, elle se fait toujours attendre !

Malgré cette charge mentale et opérationnelle considérable,

les officiers restent les grands oubliés du versement de la prime de surencombrement !

UN CORPS EN SOUS-EFFECTIF, DES CARRIÈRES SACRIFIÉES !

- Des effectifs qui fondent : postes vacants, organigrammes fragilisés et une charge de travail toujours plus lourde pour les mêmes agents.

- Des perspectives d'avancement inexistantes : le tableau d'avancement de capitaine CN vers capitaine CS se fait toujours attendre !

- Un accès au commandement verrouillé : seulement 3 postes de commandant proposés au TA et 31 postes au RAEP pour plus de 2 500 officiers remplissant les conditions d'éligibilité !

Toujours plus de responsabilités, toujours moins de perspectives : jusqu'à quand ?

À fonctions identiques, traitement différent ! Une fracture injustifiable perdure entre les officiers logés par nécessité absolue de service et les officiers non logés.

Le même corps, les mêmes missions, les mêmes responsabilités… mais pas les mêmes règles !

Cette inégalité de traitement porte atteinte à l'équité et à la considération dues aux membres du corps de commandement (CDC).

MA NICE : BINÔMAGES DÉVOYÉS, AUTORITÉ DES OFFICIERS BAFOUÉE !

- **Vie privée sacrifiée : les binômages deviennent un outil de compensation des sous-effectifs, au détriment de l'équilibre personnel des agents.**
- **Respect de la hiérarchie piétiné : des plannings et des services sont modifiés au dernier moment, sans information préalable des agents ni de leur supérieur hiérarchique direct.**
- **Ingérence managériale inacceptable : les interventions permanentes dans l'organisation interne des services court-circuitent l'autorité des officiers de terrain et fragilisent leur rôle.**

Les officiers ne peuvent pas être tenus responsables de tout sans disposer des moyens, de la considération et de l'autorité nécessaires !

ASSEZ DE MÉPRIS ! ASSEZ D'INÉGALITÉS !

EXIGEONS UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DU CORPS DE COMMANDEMENT !

L'UFAP UNSa Justice : le syndicalisme combatif, utile et proche des personnels.



Les représentants du CDC
pour Le bureau Local
UFAP UNSa Justice